



COMMUNE de

ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 40/2014

au Conseil communal

* * *

Crédit d'ouvrage

Réaménagement
du chemin de la Judée Nord et Sud

Remplacement
des collecteurs EC / EU
et de la conduite d'Eau de Boisson

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique – Introduction

Dans le cadre de la rénovation du Centre commercial Migros réalisée en 2013, des discussions engagées entre la Commune de Romanel-sur-Lausanne et Migros au sujet de l'accès pour les piétons et les voitures, peu satisfaisant, ont conduit à réaliser un aménagement, permettant de diminuer le plus possible le trafic en direction du Village et favoriser le report de la circulation directement sur la RC 448-B-P.

Ces dispositions ont été accompagnées d'une sécurisation de la mobilité douce. Ces travaux, qui ont fait l'objet d'un crédit d'ouvrage accordé le 15 avril 2013, se sont déroulés entre août et décembre 2013 et s'achèveront ce printemps 2014.

Le présent projet, faisant partie du dossier d'examen préalable présenté en février 2013, se concentre sur le chemin de la Judée. Il prévoit de prolonger les aménagements en faveur de la mobilité douce réalisés sur la route du Pont de Félezin, jusqu'au carrefour Judée / Village, afin de s'inscrire dans la continuité avec le centre du village. Ceci inclut également le traitement du carrefour chemin de la Judée / route du Pont de Félezin, ainsi que la sécurisation des piétons sur la partie Sud du chemin de la Judée.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réaménagement du chemin de la Judée, la répartition, la disposition des luminaires, ainsi que leur type, sont planifiés.

En outre, après plusieurs fuites recensées au chemin de la Judée, il est proposé d'inclure le remplacement complet de la conduite existante d'eau potable dans le projet du chemin de la Judée. Cette dernière date de 1976.

Enfin, le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), adopté par le Département de la sécurité et de l'environnement, montre que le collecteur d'Eaux Claires (EC) situé chemin de la Judée est sous-dimensionné. Les réaménagements en surface créent l'opportunité de remplacer le collecteur EC actuel par un collecteur dont le dimensionnement est conforme aux résultats de l'étude du PGEE. Un nouveau collecteur sera donc posé en attente, avant réalisation des travaux de surface (en continuité avec celui déjà posé au carrefour Judée / Village). Sa mise en service se fera conjointement avec le redimensionnement du réseau EC, sur les autres tronçons concernés par le PGEE. En parallèle, il a été noté que le collecteur d'eaux usées était en mauvais état. Il sera donc également remplacé.

2. Etudes et procédures

2.1 Crédit d'étude

En date du 10 mai 2012, le Conseil communal a adopté le Préavis municipal No 15/2012, intitulé "Crédit d'étude – Réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros et cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais" accordant un crédit de **Fr. 160'000.--, TTC**, pour cette étude.

Afin d'avoir une bonne vision de l'ensemble des aménagements nécessaires pour cette partie du territoire communal, ce mandat a englobé tout le secteur qui va du Carrefour Judée-Village jusqu'au Centre sportif du Marais. Les différents périmètres étudiés dans ce cadre sont indiqués ci-dessous.



Cette étude générale, confiée au Bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA, a permis d'obtenir le préavis des services cantonaux dans le cadre de l'examen préalable, d'établir le coût des différents projets sur la base des soumissions rentrées et de quantifier la durée des travaux. Elle a également permis d'établir le présent préavis.

2.2 Examen préalable

Conformément à la procédure dictée par la Loi sur les Routes, les différents projets mentionnés ci-dessus ont été soumis à l'examen préalable des services cantonaux. Il sera tenu compte des remarques mentionnées dans le préavis de chaque service.

2.3 Enquête publique et adoption des plans

Les travaux liés au réaménagement des parties Nord et Sud du chemin de la Judée seront prochainement mis à l'enquête publique. Il s'agit de la zone A du plan ci-dessus et son extension vers le Sud, jusqu'au débouché du cheminement piétonnier issu du quartier des Noyers.

Conformément aux dispositions de l'art. 13 de la Loi sur les routes et de l'art. 58 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, le Conseil communal adopte également les plans, en acceptant le présent préavis. Sur cette base, le département procédera, le cas échéant, à l'approbation formelle des plans.

2.4 Marché public ouvert

Conformément à la procédure dictée par la Loi sur les Marchés Publics, les travaux de génie civil ont été soumis à un appel d'offres de type "marché ouvert". 29 entreprises ont téléchargé le dossier d'appel d'offres et nous avons reçus 6 offres (4 entreprises et 2 consortiums) dans la forme et le délai exigés. Le comité d'évaluation, nommé par la Municipalité, a analysé les offres en fonction des critères décidés par la Municipalité et mentionnés dans le cahier des charges. Sur la base du résultat de cette analyse multicritères, le comité d'évaluation a proposé à la Municipalité d'adjuger les travaux à l'entreprise dont l'offre a été jugée la plus avantageuse, sous réserve de la décision d'octroi du crédit d'ouvrage par le Conseil Communal.

3. Concept d'aménagement

3.1. Incitation à la réduction de la vitesse

Passage du carrefour route du Pont de Félezin / chemin de la Judée en priorité de droite avec surélévation du carrefour.

3.1.1. Sécurisation de la mobilité douce

Sur la partie Nord du chemin de la Judée, création de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée, depuis le carrefour avec le chemin du Village, se prolongeant sur la route du Pont de Félezin, jusqu'au carrefour avec les chemins des Terreaux et des Noyers.

Sur la partie Nord du chemin de la Judée, création d'une traversée piétonne surélevée au droit du collège, faisant ainsi la liaison avec le village et un futur chemin piétonnier serpentant sur le site de La Rotte, rejoignant le cimetière.

Sur la partie Sud du chemin de la Judée, création d'un trottoir côté Est de la chaussée, en liaison avec le trottoir de la partie Nord du chemin de la Judée et le trottoir de la route du Pont de Félezin. Ce trottoir desservira les chemins piétonniers venant du quartier résidentiel.

3.2. Eclairage public

Le réseau d'éclairage public existant au chemin de la Judée sera remplacé. Sur la partie Nord (entre le chemin du Village et la route du Pont de Félezin), il sera réalisé en continuité avec l'éclairage mis en place au carrefour Judée / Village. L'éclairage des trois parkings entourant le Collège sera également prévu, ainsi qu'un éclairage spécifique de la traversée piétonne, au droit du Collège. Sur la partie Sud, il accompagnera le nouveau trottoir.

3.3. Remplacement de la conduite d'eau potable

La conduite existante a un diamètre de 125 mm. Afin d'améliorer le réseau, il est prévu de la remplacer par un diamètre de 150 mm., car les conduites situées sous le chemin du Village et le Pont de Félezin sont également de 150 mm.

3.4. Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées

Un nouveau collecteur d'eaux claires sera posé en attente, avec maintien du collecteur existant. En parallèle, le collecteur d'eaux usées existant sera remplacé. Ces deux collecteurs seront posés sous chaussée, côté Est, afin de faciliter la pose ultérieure d'éventuels nouveaux réseaux (les collecteurs existants sont posés en diagonale par rapport à la chaussée).

4. Description des travaux et des prestations

Un plan d'ensemble, illustrant les travaux mentionnés ci-dessous, est joint en annexe.

4.1. Travaux de surface

- **Carrefour du Pont de Félezin / chemin de la Judée:**
 - Surélévation du carrefour avec le chemin de la Judée, avec plans inclinés à 9 % sur chaque chaussée.
 - Passage du carrefour en priorité de droite.
 - La géométrie de ce carrefour, notamment la courbe au Nord-Est, sera légèrement modifiée, afin d'inciter à une réduction de la vitesse à son approche.
 - Marquage adapté à la nouvelle configuration du carrefour.

- **Chemin de la Judée partie Nord :**

- Elargissement de la chaussée avec une nouvelle répartition de voies : bande cyclable 1.35 m. + espace central de circulation de 4.50 m. + bande cyclable 1.35 m., soit au total 7.20 m. Le gabarit de chaussée se prolonge sur la route du Pont de Félezin.
- Au Nord du Collège, élargissement du trottoir vers l'Ouest, pour une largeur finale de 3.70 m. (largeur existante de 2.20 m.).
- Au Sud du Collège, le trottoir sera ramené à 1.70 m. Aménagement d'un passage pour piétons en plateau surélevé avec plans inclinés à 9 % au droit du collège.
- Sur le parking existant, de part et d'autre du passage pour piétons, aménagement de places pour deux roues.
- Adaptation de la récolte des eaux.

- **Chemin de la Judée partie Sud**

- Création d'un trottoir d'une largeur de 1.20 m. côté Est, sur la chaussée existante. L'arrivée du chemin piétonnier existant sera aménagée afin d'aboutir directement sur le trottoir et non sur la chaussée, au droit des garages existants.
- Décalage de la chaussée à l'Ouest, avec emprise de terrain. La largeur de la chaussée est réduite à 4.50 m. au lieu des 5.20 m. actuellement.
- Conservation des ralentisseurs existants et prolongement sur la nouvelle chaussée.
- Adaptation de la récolte des eaux.
- Réalisation de purges ponctuelles, amélioration de la fondation.
- Rabotage de la couche de roulement existante et pose d'une nouvelle couche de roulement.

4.2. Travaux souterrains

- **Réseau d'éclairage public**

- Installation électrique pour éclairage public, avec fourniture, pose et raccordement des luminaires et des câbles.
- Les somos sont fournis par le GC.
- Fourniture, pose et raccordement de 30 lampadaires de 4 m. de haut, avec tête de mât à diffusion asymétrique couleur graphite, avec fonction Lumistep 8 heures.

- **Réseau d'eau potable**

- Pose d'une conduite d'eau potable de diamètre D150 mm. en tuyaux en fonte ductile vonRollecopur. Ce matériau produit en centrifugeuse est particulièrement indiqué en présence de risques importants de corrosion. En effet, il présente un revêtement intérieur et extérieur en polyuréthane (PUR) qui sert de manteau de protection.
- Actuellement située sous le trottoir et sous le parking, l'emplacement de la nouvelle conduite sera similaire. De cette manière, il est possible d'intervenir sur les vannes sans perturber le trafic. Le tracé actuel évite le carrefour surélevé « Judée – Village », ce qui est positif car le revêtement est neuf. Finalement, afin de permettre une pose proche de la conduite existante, il est nécessaire de prévoir une installation provisoire (bypass) pour alimenter les riverains du chemin de la Judée.

- **Collecteur d'eaux claires**

- Pose d'un collecteur de diamètre D600 principalement et, à l'approche du collecteur déjà posé au carrefour Judée / Village, en D800, à une profondeur moyenne de 3.70 m., avec réalisation de plusieurs regards en attente.
- Ces travaux nécessitent par ailleurs la reprise, sur environ 60 m., du collecteur EC existant, ainsi que la création d'une chambre sur le collecteur existant, au droit de la route du Pont de Félezin (permettant une fois le réseau en attente complété de basculer l'écoulement).

- **Collecteur d'eaux usées**

- Pose d'un collecteur de diamètre D300, à une profondeur moyenne de 4.20 m. avec mise hors service progressive du collecteur existant et reprise des raccordements particuliers. Il sera posé dans la même fouille que le collecteur EC.

5. COÛT DES TRAVAUX

L'organisation des travaux en "une opération" permet une synergie et une réduction des coûts par rapport à des interventions distinctes pour l'assainissement (collecteurs EC / EU), pour la conduite d'Eau de Boisson et pour le réaménagement du chemin.

5.1 Tableau récapitulatif

Le tableau ci-dessous présente l'estimation budgétaire des travaux envisagés.

Rubrique	Description	Montant total Fr.- TTC
1	Travaux	
1.1	Travaux de génie civil (base : soumissions rentrées)	1'629'000
1.2	Eclairage public	135'000
1.3	Conduite Eau de Boisson	119'000
1.4	Signalisation verticale et marquage au sol	27'000
1.5	Mobilier urbain et plantations	15'000
1	Total Travaux	1'925'000
2	Honoraires	
2.1	Ingénieur civil, projet et direction locale des travaux	69'000
2.2	Ingénieur installations sanitaires	7'500
2.3	Ingénieur électricité	21'500
2.4	Géomètre et notaire	5'500
2.5	Constat avant et après travaux	2'500
2	Total Honoraires	106'000
3	Divers et imprévus	
3.1	Frais de reprographie et d'enquête	4'500
3.2	Divers et imprévus sur travaux (env. 10%), hausses non comprises	203'000
3.3	Acquisition de terrain env. 180 m ²	9'500
3	Total Divers et imprévus	217'000
	Total général	2'248'000

7. FINANCEMENT

Budget des investissements 2014 – 2015 (crédits à voter)

Les travaux envisagés sont prévus dans le budget des investissements de la manière suivante :

- Aménagement ch. de la Judée Nord et Sud Fr. 750'000.--

- PGEE conduites existantes 2014 Fr. 793'000.--
2015 Fr. 793'000.--

Les travaux de remplacement des conduites du Secteur Judée – Village sont mentionnés à **court terme** (2014-2022) dans le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux).

- PDDE ouvrages 2014 Fr. 130'000.--
2015 Fr. 130'000.--

Le remplacement des conduites du Secteur Judée – Village sont mentionnés dans les travaux à réaliser dans les dix prochaines années dans le PDDE (Plan Directeur de la Distribution des Eaux).

Financement

Le recours partiel à l'emprunt sera certainement nécessaire pour financer ces travaux.

Les intérêts consolidés de l'emprunt seront imputés au chapitre 220 Service financier, compte 3223 "intérêts emprunts à moyen et long termes".

Les prix des devis estimatifs seront indexés sur la base de l'indice zurichois des coûts de la construction (base 100 = avril 2012).

Nous sollicitons du Conseil communal, selon l'Article 89 de son Règlement, l'autorisation de dépassement pour les crédits accordés à l'intérieur de l'indice d'inflation et d'une éventuelle augmentation de la TVA.

Chapitres affectés

Pour rappel, les chapitres comptables :

- 435 Eclairage public
- 460 Égouts et épuration
- 810 Service des eaux

sont des chapitres affectés. Dans la mesure du possible, un prélèvement sur les fonds alimentés par des recettes affectées sera effectué.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL–SUR–LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 40 / 2014 adopté en séance de Municipalité du 14 avril 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'adopter le Préavis municipal tel que présenté et d'accorder un crédit de **Fr. 2'248'000.--**, TTC ;
2. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
3. d'autoriser l'amortissement de la dépense pour ces travaux sur une durée de 30 ans.

La Municipalité

Municipal en charge du dossier :	Edgar Schiesser, syndic
Municipal en charge des Finances et de la Voirie:	Denis Favre
Municipal en charge des Services Industriels :	Luigi Mancini

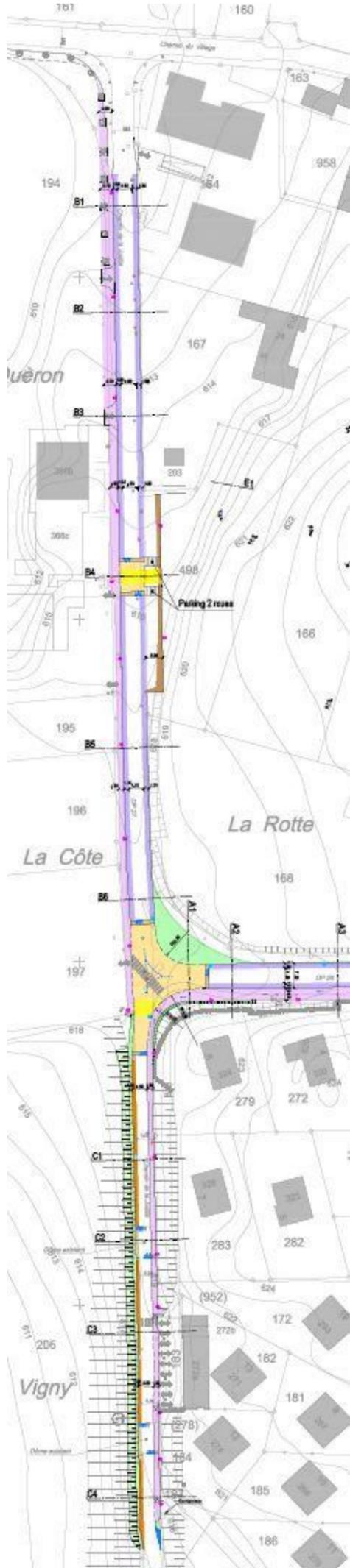
Romanel-sur-Lausanne, le 14 avril 2014

Annexe : - Plan d'ensemble - Concept d'aménagement

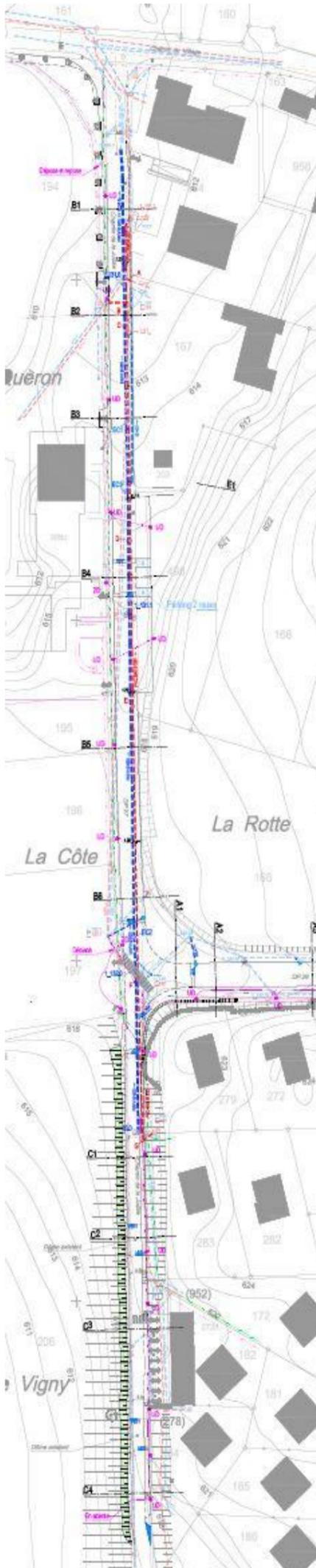
Annexe : Plan d'ensemble - Concept d'aménagement

Remarque : les passages pour piétons sont mentionnés à titre indicatif. La légalisation et donc le marquage de ceux-ci sont soumis à l'approbation du Service cantonal des routes.

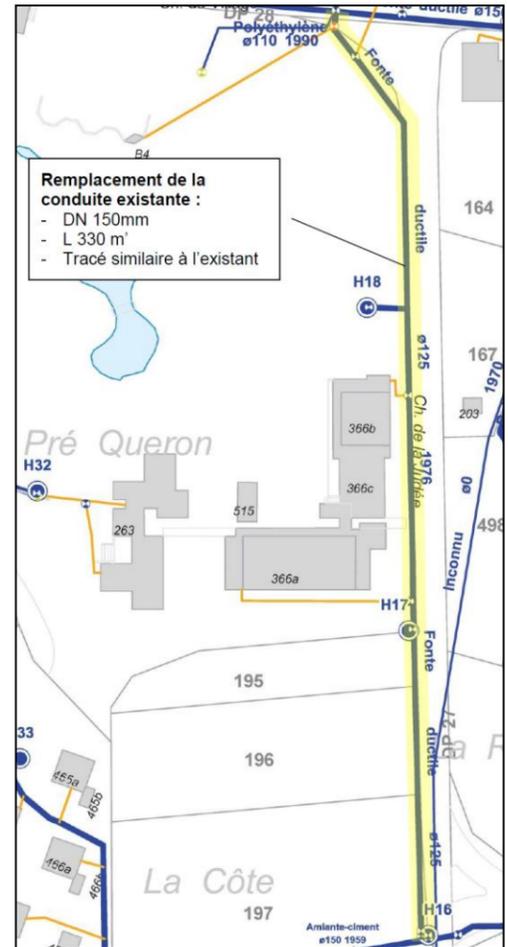
Aménagements en surface



Travaux souterrains



Conduite Eau de Boisson



Couleurs à titre d'illustration:

Elargissement de chaussée	
Chaussée surélevée	
Bande cyclable	
Piste mixte piétons et cycles	
Trottoir / Circulation piétons	
Pan incliné	
Espace vert	